

#03 RÉGLEMENTATION

TEXTES ET PHOTOS : CHRISTIAN DUPRÁZ (INRA)

“ÇA NE MARCHERA JAMAIS !”

(QU’ILS DISAIENT...)

UNE BRÈVE HISTOIRE DE 25 ANS DE SAGA AGROFORESTIÈRE

Au milieu des années 80, les premières parcelles expérimentales agroforestières sont mises en place en France (Languedoc-Roussillon, Auvergne, Nord-Pas de Calais), au mieux dans une indifférence générale, le plus souvent malgré une hostilité sourde et discrète. 25 ans plus tard, que de chemin parcouru ! Même si, en 2010, la plupart des exploitants agricoles français n’ont toujours pas entendu parler d’agroforesterie, le sujet ne déclenche plus de réactions aussi épidermiques et négatives... Quoique ! Un forestier qui ne savait pas à qui il parlait ne vient-il pas de rappeler à un collègue à quel point l’agrofumisterie le laisse de marbre ? Et cet agriculteur, croisé au dernier salon de l’agriculture, sur le stand de l’INRA où nous présentions les principaux résultats de nos recherches en agroforesterie, qui marmonnait entre ses dents “En Beauce, c’est pas demain la veille...” S’il savait... que des plantations agroforestières en Beauce, ça y est, il y en a !

Depuis 1985, date de nos premiers essais agroforestiers, 25 ans ont passé, presque une génération, ponctués de progrès lents, de retours en arrière désespérants, de coups de Trafalgar, de ruses pour déjouer les pièges, d'enthousiasme et de solidarité...

Le 4 avril 1997, un haut fonctionnaire du Ministère nous reproche violemment d'avoir incité un agriculteur à cultiver des céréales dans une parcelle complantée d'arbres, la désormais célèbre parcelle de Vézénobres (Photos). Un voisin jaloux vient en effet de dénoncer l'agriculteur, qui va perdre ses primes PAC, et devoir renoncer à cultiver les parcelles agroforestières, mettant en danger une expérimentation qui était essentielle pour nos travaux... Cette dénonciation est aussitôt relayée par un technicien agricole de la DDAF du Gard particulièrement zélé, soutenu par une hiérarchie peu ouverte aux nouveautés. Le bureau des céréales du ministère va même menacer l'agriculteur de devoir rembourser les primes PAC perçues au cours des années précédentes...

En 2001, le rédacteur de la circulaire sur les reboisements a refusé net d'inclure l'agroforesterie dans les bénéficiaires des aides aux plantations d'arbres. "Ce sera l'agroforesterie ou moi !" Scepticisme et sarcasmes se succèdent dans les couloirs du ministère. "l'agroforesterie c'est pour faire joli" ; "si les agriculteurs plantent des arbres dans leurs cultures c'est qu'ils y trouvent un intérêt, ils n'ont pas besoin d'aide" ; "on attend la démonstration que ça marche, pour l'instant ça ne marche que sur les papiers des chercheurs" ; "les vaches cassent la moitié des arbres"...

Et en 2010, malgré les progrès accomplis, de nouveaux obstacles se dressent toujours, souvent inattendus, désarçonnants... Un collègue, chercheur expérimenté, ne vient-il pas de me rappeler, comme beaucoup d'autres avant lui, que "Ça ne marchera jamais !". Cet article tente de raconter 25 ans de stratégie pour faire reconnaître une pratique agro-écologique qui a l'immense tort de ne rentrer dans aucune catégorie classique.



Photo 1. La parcelle expérimentale de Vézénobres en 2004... C'est sur cette parcelle que l'imbraglio juridique agroforestier s'est cristallisé, entre 1997 et 2002.

COMMENT L'IDÉE A FAIT SON CHEMIN, HORS DE LA FORÊT

C'est probablement en décidant que l'agroforesterie est d'abord une pratique agricole que ce concept a pu percer; car toute l'histoire du développement agroforestier en France (et aussi dans le monde entier) est marquée par la difficulté à vivre entre deux mondes, celui des forestiers, et celui des agriculteurs. Cette décision n'a pas été évidente. Jusqu'en l'an 2000 environ, nous restions dans un paradigme forestier, cherchant à faire admettre que des arbres hors forêt, plantés à faible densité, les racines dans les cultures ou les pâtures, pouvaient être assimilés à des boisements, linéaires et à faible densité certes, mais bien à des boisements; et cette option s'est révélée être une impasse : les partenaires forestiers sont restés très réticents, et les partenaires agricoles très méfiants. De plus, pour faire face à la complexité administrative d'un statut mixte des parcelles agroforestières, il fallait définir des règles arbitraires de proportion de surfaces relevant des différents régimes réglementaires, agricole d'une part, et forestier de l'autre. Avec la croissance des arbres, ces proportions varient au cours du temps, mais de manière difficile à prévoir. Nous avons imaginé des règles, des formules, des usines à gaz effrayantes pour tenter de faire prendre en compte la spécificité de ces parcelles dans les réglementations agricoles et forestières.

C'est lors d'un séminaire de réflexion les 28 et 29 août 2000, séminaire qui regroupait deux chercheurs, cinq techniciens agricoles et forestiers, deux représentantes du ministère de l'agriculture et deux agriculteurs agroforestiers qu'une décision majeure est prise : nous constatons une contradiction inhérente aux systèmes

#03 TEMOIGNAGE



Photo 1 et 2. Avant la moisson de l'été 2000, les blés mûrissent tranquillement à Vézénobres... Mais a-t-on le droit de récolter du blé primé sur une parcelle boisée? Le voisin pense que non...

d'aides européens, qui pénalisaient la présence des arbres dans les parcelles cultivées (en soustrayant leur emprise à la surface aidée par le premier pilier de la PAC) d'un côté, et qui soutenaient diverses initiatives pour réintroduire des arbres de l'autre (second pilier de la PAC). Il fallait résoudre cette contradiction, qui conduisait in fine à pénaliser ceux qui font des efforts vertueux, et à favoriser ceux qui ne font rien. Pour lever cette contradiction, il fallait que les arbres deviennent des outils de production agricole, et donc, que la parcelle agroforestière soit considérée non plus comme un mélange d'un système forestier et d'un système agricole, mais comme un système agricole utilisant des arbres au service de la production. Conséquence implacable de cette option : la parcelle agroforestière devait être considérée comme une parcelle agricole et l'arbre agroforestier comme une composante d'un système agricole !

C'est à partir du moment où nous avons commencé à raisonner une agroforesterie agricole avec les juristes de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, les syndicalistes agricoles, les spécialistes de la fiscalité du Ministère, que les portes se sont entr'ouvertes et que des solutions sont apparues, pour finalement parvenir à une situation éclaircie, synthétisée dans l'excellente circulaire sur l'agroforesterie du 6 avril 2010. Mais pour en arriver là, que d'obstacles il a fallu surmonter, idéologiques, pratiques, politiques aussi. Quelques dates clefs vont permettre de retracer ce parcours :

ENTRE 1985 ET 1988

Mise en place des premières parcelles agroforestières "modernes", par plantation d'arbres à faible densité, essentiellement dans des prairies pâturées. Ce sera

le réseau de parcelles APPEL (Aménagement de Parcelles Pluristratifiées associant Elevage et Ligniculture, Dupraz et Lagacherie, 1991) en Languedoc-Roussillon, de plantations en prairies en Auvergne (De Montard et Guitton, 1988 ; Rapey, 1994) et dans le Pas de Calais, à l'initiative de la FDSEA sous l'impulsion de Michel Héroguel. Le point fort du réseau APPEL : chaque parcelle expérimentale comporte un témoin forestier, non pâturé. C'est la comparaison des performances des arbres dans les parcelles agroforestières et forestières qui va être l'élément déclencheur du futur (Balandier and Dupraz, 1998). Les arbres agroforestiers poussent plus vite, et personne ne l'avait prévu !

1993

Un jeune stagiaire enquête sur les pratiques traditionnelles de culture intercalaire dans les noyeraies du Dauphiné (Liagre, 1993). Ce travail nous donnera trois idées : que l'association arbres-cultures est techniquement possible ; que la profession agricole, dominée par une logique d'intensification et de spécialisation des parcelles et des exploitations, n'en voit pas l'intérêt (Mary et al., 1997). Mais aussi que des agriculteurs résistent, continuant à planter des noyers à faible densité et haute tige et à pratiquer des cultures intercalaires, au moins les 8 premières années. Ensuite, la culture disparaît, car la récolte mécanique des noix nécessite un sol nu et propre en automne... Si ces agriculteurs résistaient, c'est qu'ils avaient quelques bonnes raisons.

1995

Suite à ces travaux de description des pratiques traditionnelles de cultures associées dans les noyeraies, nous décidons de changer de cible : c'est la mise en place de l'exploitation agroforestière pilote de Restinclières dans l'Hérault (1995, plus de 40 essences d'arbres associées aux céréales et aux vignes) et de la parcelle de Vézénobres dans le Gard (1996 : peupliers et céréales). Désormais, c'est la cohabitation des arbres et des cultures qui est tentée (Dupraz, 1994a), une pratique moins classique, plus provocatrice. Autant le sylvopastoralisme (arbres et animaux) était largement connu, pratiqué, étudié, autant le mélange des arbres et des cultures restait une curiosité exotique (Baldy et al., 1994) ou une pratique certes traditionnelle, mais complètement oubliée (Eichhorn et al., 2006).